

EB24.R11 Comité d'experts de la Santé mentale: Septième rapport (Psychiatrie sociale et attitudes de la collectivité)

Le Conseil exécutif

1. PREND ACTE du septième rapport du Comité d'experts de la Santé mentale (Psychiatrie sociale et attitudes de la collectivité);
2. REMERCIE les membres du Comité du travail qu'ils ont accompli; et
3. AUTORISE la publication du rapport.¹

Deuxième séance, 1^{er} juin 1959